

## **2AGR immo**

Société civile immobilière au capital de 200 euros  
Siège social : 277 chemin de la Contardière 69620 VAL D'OINGT  
987 790 029 RCS VILLEFRANCHE-TARARE

### **PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 18 MARS 2023**

L'an deux mille vingt-trois  
Le 18 mars,  
A 17 heures,

Les associés de la Société 2AGR IMMO, société civile au capital de 200 euros, divisé en 200 parts de 1 euro chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, 69380 CHAZAY D AZERGUES, sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents.

#### **Sont présents :**

- La société AF RENOVATION, représentée par son Gérant, Monsieur Anthony FRESSARD, titulaire de 100 parts sociales en pleine propriété
- Madame Alicia RODRIGUEZ, titulaire de 100 parts sociales en pleine propriété

Seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

Dès lors, l'Assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Le présent procès-verbal est signé au moyen d'une signature électronique qui respecte les exigences relatives à une signature électronique avancée prévues par le règlement "eIDAS" n° 910/2014 du Parlement européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Anthony FRESSARD, gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

#### **ORDRE DU JOUR**

- Lecture du rapport de la gérance,
- Agrément de la cession de parts sociales au profit de la société AF RENOVATION,

- Modification des statuts sous réserve de la réalisation de la cession de parts sociales,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- La feuille de présence,
- une copie de la demande d'agrément,
- Le rapport de la gérance,
- Le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

#### **PREMIÈRE RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance et pris connaissance du projet présenté par Madame Alicia RODRIGUEZ, née le 25 octobre 1989 à LYON 9<sup>ème</sup>, demeurant 277 chemin de la Contardièrre 69620 VAL D OINGT, de céder 60 parts sociales dans la société 2AGR IMMO à :

- la société La société AF RENOVATION, société à responsabilité limitée unipersonnelle au capital de 10 000 euros, ayant son siège social 277 chemin de la contardièrre, 69620 VAL D OINGT, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 850 059 296 RCS VILLEFRANCHE-TARARE, représentée aux présentes par son Gérant, Monsieur Anthony FRESSARD,

associée de la société,

décide, conformément à l'article 13, d'autoriser ladite cession, qui sera réalisée à compter du jour où la cession régularisée sera signifiée à la société ou inscrite sur le registre des transferts tenu par la société, ce qui devra intervenir avant le 30 décembre 2025.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

## DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, comme conséquence de l'adoption de la résolution précédente, décide, sous la condition suspensive de la réalisation de la cession autorisée, que l'article 7 des statuts sera, de plein droit, remplacé par les dispositions ci-après à compter du jour où cette cession sera rendue opposable à la Société.

« ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL

[...]

*Les parts sociales sont attribuées et réparties comme suit :*

|                                                                                |           |
|--------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| La société AF RENOVATION, cent soixante parts sociales en pleine propriété, ci | 160 parts |
| Madame Alicia RODRIGUEZ, quarante parts sociales en pleine propriété, ci       | 40 parts  |

Total égal au nombre de parts composant le capital social : 200 parts sociales. »

*Le reste de l'article demeure inchangé.*

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

## TROISIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant.

Le gérant